

35.—Statistique sommaire des détenus dans les pénitenciers, 31 mars 1951-1954

Détail	1951	1952	1953	1954
Sexe—				
Hommes.....	4,713	4,562	4,829	5,025
Femmes.....	104	125	105	95
Âge—				
Moins de 21 ans.....	520	485	564	639
21 à 29 ans.....	2,209	2,091	2,151	2,192
30 à 39 ans.....	1,176	1,245	1,293	1,364
40 à 49 ans.....	575	543	572	597
50 à 59 ans.....	227	212	239	213
Plus de 60 ans.....	110	111	115	115
Non déclaré.....	—	—	—	—
Total.....	4,817	4,687	4,934	5,120

Régime de la libération conditionnelle.—Le régime de la libération conditionnelle, autorisée au Canada par la loi sur les libérations conditionnelles (S.R.C. 1952, chap. 264), est administré par le ministre de la Justice. *L'Annuaire* de 1948-1949 le décrit en détail aux pp. 320-323.

Sous-section 2.—Maisons de correction

Un recensement des maisons de correction et des écoles de formation a lieu tous les cinq ans, le dernier datant du 1^{er} juin 1951. A cette date, on comptait 13 maisons et établissements de correction, dont quatre pour les femmes. Des fiches de recensement ont été remplies à l'égard de 2,551 hommes et 141 femmes le 1^{er} juin 1951. Dans ces maisons d'adultes, 29 p. 100 des détenus avaient moins de 21 ans à leur entrée et près de 50 p. 100 étaient âgés de 21 à 39 ans. La proportion des célibataires était de 63 p. 100 et trois sur quatre des hommes détenus, dont le lieu de résidence était connu, habitaient la ville. Plus de la moitié du nombre des femmes (53·2 p. 100) étaient célibataires et la majorité (91·0 p. 100) de celles dont le lieu de résidence était connu habitaient la ville. A peu près la moitié des détenus, hommes et femmes, avaient reçu de cinq à huit ans d'instruction élémentaire. Seulement 6·7 p. 100 des hommes étaient chômeurs au moment de leur entrée. D'autre part, 20·6 p. 100 des femmes étaient en chômage et 34·0 p. 100 n'avaient jamais travaillé.

Les revenus nécessaires au maintien des institutions pour hommes proviennent en majeure partie de fonds provinciaux (56·0 p. 100) et de la vente de produits agricoles et industriels par les institutions (41·3 p. 100). Quant aux institutions pour femmes, leurs revenus viennent de fonds provinciaux (31 p. 100), des municipalités (1·8 p. 100), de la vente de produits (53·4 p. 100), de dons et de legs (4·6 p. 100) et d'autres sources (9·2 p. 100).

Une statistique sommaire du mouvement, de la durée de la peine et du casier pénitentiaire des détenus se trouve dans *L'Annuaire* de 1954, pp. 319-322.

Sous-section 3.—Écoles de formation

Les écoles de formation font chaque année rapport du mouvement de leur population. Les chiffres tirés de ces rapports paraissent au tableau 36, qui couvre les années 1949 à 1953.

36.—Mouvement de population, écoles de formation, années terminées le 31 mars, 1949-1953

Détail	1949	1950	1951	1952 ¹	1953
Écoles de formation pour garçons—					
Élèves présents au début de l'année.....	1,365	1,614	1,662	1,668	1,802
Entrés au cours de l'année.....	1,189	1,220	1,393	1,597	1,695
Libérés au cours de l'année.....	1,158	1,172	1,402	1,463	1,664
Présents à la fin de l'année.....	1,396	1,662	1,653	1,802	1,833

Renvoi à la fin du tableau, p. 354